



**MASS CASUALTY
COMMISSION**
**COMMISSION
DES PERTES MASSIVES**

**Opérations de la Police
régionale de Halifax et du
District de Halifax de la GRC**

Document fondamental : Addendum et erratum

Préparé par : Les avocats de la Commission des pertes massives

Version présentée en preuve

Document fondamental - Opérations de la Police régionale de Halifax et du District de Halifax de la GRC

Addendum et erratum

REMARQUE : Le présent document est fondé sur l'analyse de la documentation dont dispose la Commission des pertes massives **le 13 septembre 2022**. **La présentation de la preuve et l'enquête se poursuivent**. De plus, les documents fondamentaux devraient être lus et compris à la lumière des témoignages reçus par la Commission, et en conjonction avec ces derniers.

Le document fondamental *Opérations de la Police régionale de Halifax et du District de Halifax de la GRC* a été présenté en preuve le 9 juin 2022 dans le cadre des procédures publiques de la Commission des pertes massives.

Addendum

Les documents suivants seront présentés en preuve afin de compléter le dossier existant en ce qui concerne les événements et les informations décrits dans le document fondamental *Opérations de la Police régionale de Halifax et du District de Halifax de la GRC* :

1. Transcription de l'appel au 911 de Robert Doucette : COMM0054262

La Commission a préparé une transcription de l'appel au 911 de Robert Doucette effectué dans la matinée du 19 avril 2020. Cette transcription (COMM0054262) sera présentée en preuve.

2. Entretien de Dawn Clancey avec la Commission des pertes massives : COMM0058258

Le 13 janvier 2022, la Commission s'est entretenue avec Dawn Clancey, ancienne directrice des Services d'urgence intégrés (SUI). La transcription de cet entretien (COMM0058258) sera présentée en preuve.

3. Entretien de Janice Banfield avec la Commission des pertes massives : COMM0059004

Le 26 mai 2022, la Commission s'est entretenue avec Janice Banfield en relation avec les pertes massives des 18 et 19 avril 2020. La transcription de cet entretien (COMM0059004) sera présentée en preuve.

4. Entretien de Maureen Banfield avec la Commission des pertes massives :
COMM0059032

Le 30 mai 2022, la Commission s'est entretenue avec Maureen Banfield en relation avec les pertes massives des 18 et 19 avril 2020. La transcription de cet entretien (COMM0059032) sera présentée en preuve.

5. Rapport après action du commandement des interventions critiques de la PRH :
COMM0049599

La Police régionale de Halifax (PRH) a fourni à la Commission des pertes massives le rapport après action du commandement des interventions critiques rédigé par le surint. Andrew Matthews le 12 mai 2020. Ce rapport (COMM0049599) sera présenté en preuve.

6. Notes manuscrites du s.é.-m. D. Kelly : COMM0058616

La GRC a fourni à la Commission les notes manuscrites du s.é.-m. Dwayne Kelly. Ces notes (COMM0058616) seront présentées en preuve.

7. Notes manuscrites du cap. P. McCarron : COMM0058612

La GRC a fourni à la Commission les notes manuscrites du cap. Peter McCarron. Ces notes (COMM0058612) seront présentées en preuve.

8. Notes manuscrites du gend. A. Lowe : COMM0058614

La GRC a fourni à la Commission les notes manuscrites de la gend. Alecia Lowe. Ces notes (COMM0058614) seront présentées en preuve.

9. Réponses du chef Dan Kinsella, le 14 juillet 2022 : COMM0061317

La PRH a fourni à la Commission les réponses du chef Dan Kinsella aux questions de la Commission. Le document contenant ces réponses (COMM0061317) et les documents à l'appui mentionnés par le chef Dan Kinsella (COMM0061318 à COMM0061352) seront présentés en preuve.

10. Réponses du chef Dan Kinsella, le 19 août 2022 : COMM0063041

La PRH a fourni à la Commission les réponses du chef Dan Kinsella aux questions supplémentaires posées par la Commission (COMM0063041), qui seront présentées en preuve.

Erratum

Les erreurs suivantes dans le document fondamental *Opérations de la Police régionale de Halifax et du District de Halifax de la GRC* ont été portées à l'attention des avocats de la Commission :

1. Paragraphe 22 – Détachement de l'Unité des crimes majeurs

Le paragraphe 22 se lit comme suit : « En plus de se partager les tâches de patrouille dans la MRH, la PRH et le District de Halifax de la GRC ont en commun un certain nombre d'« unités intégrées » spécialisées... Par exemple, lorsqu'un crime majeur se produit au centre-ville de Halifax (District Centre), les membres de la PRH et de la GRC de l'Unité des crimes majeurs (UCM) peuvent participer à l'enquête, même si la GRC ne patrouille généralement pas dans ce district ». Dans ses réponses écrites aux questions (COMM0061317 et COMM0063041), le chef Kinsella a indiqué que l'UCM a été détachée de la PRH en 2021, bien qu'elles partagent toujours un bâtiment.

2. Paragraphe 25 – Chef de veille de la PRH

Le paragraphe 25 indique : « Les chefs de veille de la PRH relèvent du commandant divisionnaire de la patrouille de leur district géographique, un poste généralement occupé par un agent ayant le grade d'inspecteur ou un grade supérieur. » Dans ses réponses écrites aux questions (COMM0061317) le chef Kinsella a écrit : « Le chef de veille de la PRH relève directement du commandant divisionnaire du Centre pendant les heures de bureau, puis par l'intermédiaire de l'officier de service en dehors des heures de bureau en ce qui concerne les questions opérationnelles ».